

15 octobre 2020

Guerre commerciale : Boeing vs Airbus, la saga continue

Le 13 octobre 2020, l'Arbitre de l'Organisation Mondiale du Commerce (ci-après « OMC ») a rendu une décision dans l'affaire qui oppose les Etats-Unis à l'Union européenne, concernant les aides publiques illégales au bénéfice de leurs constructeurs d'avions respectifs, Boeing et Airbus.

L'OMC autorise l'UE à imposer des droits de douane additionnels sur les importations des produits américains dans l'UE, à hauteur d'environ 4 milliards de dollars par an (3,4 milliards d'euros), pour contrebalancer les aides illégales accordées par les Etats-Unis à Boeing.

La liste des produits visés n'a pas encore été publiée par la Commission européenne mais les droits additionnels pourraient frapper le secteur aéronautique ainsi que d'autres produits, considérés comme stratégiques pour l'export américain (e.g. ketchup, patates douces, pièces détachées automobiles, etc.).

A la demande de la Commission européenne, les nouveaux droits pourraient définitivement être approuvés par l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC le 26 octobre prochain et entrer en vigueur dès le jour suivant, le 27 octobre 2020.

Les négociations sont loin d'être terminées

Le nouveau Commissaire européen au Commerce Valdis Dombrovskis espère encore parvenir à une solution à l'amiable dans cette affaire. Une dernière tentative de négociation est à ce titre en cours avec son homologue américain, le représentant américain au Commerce (USTR), Robert Lighthizer.

La Commission européenne demande notamment au Gouvernement américain d'annuler les droits additionnels imposés, depuis l'année dernière, sur les importations de produits européens, qui représentent une valeur d'environ 7,5 milliards de dollars.

En cas de réponse négative de la part des Etats-Unis, l'UE exercera son droit de sanction, en frappant les importations de produits américains.

Les droits de douane additionnels sur les importations européennes sont toujours en vigueur

Pour rappel, en octobre 2019, l'OMC avait tranché en faveur des Etats-Unis et les avait autorisé à imposer des nouveaux droits de douane sur une sélection de produits en provenance de la France, l'Allemagne, le Royaume Uni et l'Espagne (i.e. 10% sur les avions gros porteurs commerciaux ainsi que leurs pièces détachées ; et 25% sur d'autres produits essentiellement agricoles).

Ces mesures sont entrées en vigueur le 18 Octobre 2019 et restent en vigueur à ce jour malgré les efforts des Etats membres concernés pour se conformer à la décision de l'OMC.

À quoi faut-il s'attendre ?

Dans les circonstances économiques actuelles, les Etats-Unis et l'UE auraient probablement intérêt à mettre fin aux mesures commerciales de rétorsion, qui pèsent sur les économies des deux pays.

Toutefois, l'expérience nous enseigne que les deux parties n'ont pas réussi à faire progresser leurs relations commerciales au cours des dernières années. L'affaire Boeing vs Airbus, en cours depuis 2004, le plus long de l'histoire de l'OMC, en est la preuve.

La situation invite donc à une attention particulière dans les prochains jours, et ce dans un contexte de campagne présidentielle américaine ...

Notre équipe Douane, accises et Commerce international ne manquera pas de vous tenir informés.

Contacts

Stéphane Chasseloup
Partner KPMG Avocats
Head of Customs, Excise
& International Trade
T : +33 1 55 68 49 35
P : +33 6 14 91 64 38
stephanechasseloup@kpmgavocats.fr

Ruth Guerra
Partner KPMG Avocats
Customs, Excise
& International Trade
T : +33 1 55 68 49 35
P : +33 6 14 91 64 38
ruthguerra@kpmgavocats.fr

Olivier Sorgniard
Director KPMG Avocats Customs,
Excise
& International Trade
T : +33 1 55 68 50 52
P : +33 6 22 42 65 66
oliviersorgniard@kpmgavocats.fr